

M. MacEachen: C'est une question importante, mais rien ne prouve que les retraités soient réellement touchés par cette divergence d'opinions. Si c'était prouvé, il faudrait alors examiner la question et voir à apporter des changements.

ON DEMANDE UNE ÉTUDE DES DÉPENSES DES PERSONNES ÂGÉES

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Ma question supplémentaire s'adresse également au ministre des Finances. La réponse qu'il a donnée a fait ressortir le problème, c'est-à-dire qu'on ne connaît pas bien les répercussions de l'inflation sur les personnes âgées. Comme le courrier que reçoivent la plupart des députés indique que ce groupe souffrent actuellement de graves privations, et comme l'indice du coût de la vie est établi d'après la famille urbaine type, ce qui tend à exclure les retraités, le ministre s'engagera-t-il à entreprendre une étude des dépenses des personnes âgées afin d'inclure dans l'actuel régime d'indexation une protection complète des retraités contre l'inflation, et à jeter toute la lumière sur cette question?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, si j'estimais qu'il y a là un grave désavantage pour les retraités et si nous en avions la preuve, nous entreprendrions une telle étude. Rien ne semble prouver, cependant, en ce moment que les retraités ne jouissent pas d'une entière protection.

M. Hnatyshyn: Vous devriez avoir honte!

M. MacEachen: Ce que nous en savons est contradictoire. J'estime que les retraités jouissent d'une protection très réelle contre les hausses du coût de la vie.

Une voix: Comment pouvez-vous le dire à votre âge?

M. MacEachen: Je le dis parce que je suis plus avisé que vous.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LA RÉOUVERTURE DU CONTRAT DE FABRICATION DE L'AVION DE COMBAT F-18

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Ma question s'adresse au ministre des Approvisionnement et Services. Plus de 1,000 travailleurs de la McDonnell-Douglas, qui célébraient au champagne l'annonce du contrat du F-18 il y a à peine un an, sont aujourd'hui dans la rue en quête de travail. L'été dernier, à environ la même époque, en réponse à l'appel d'offres, la McDonnell-Douglas Canada a présenté une soumission pour la construction des panneaux latéraux de la partie avant du fuselage et des pylônes du nouvel appareil. Voici ma question: à l'expiration du premier appel d'offres aux sous-traitants, la McDonnell-Douglas Canada était-elle le seul soumissionnaire canadien pour les panneaux latéraux et les pylônes, et pourquoi le gouvernement a-t-il demandé à la succursale de St. Louis de cette compagnie de lancer un second appel d'offres après l'expiration du premier?

Questions orales

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, l'honorable représentant est sûrement mal renseigné. Le gouvernement du Canada n'a pas demandé de nouvel appel d'offres. C'est plutôt que Canadair a fait une proposition relative à certaines pièces du marché global, proposition qui a été soumise à la McDonnell-Douglas. A la suite de cette demande spontanée, la McDonnell-Douglas a invité les autres soumissionnaires à essayer de fixer leurs offres; la compagnie est en train d'étudier toute la question et une annonce sera publiée sous peu.

M. Nielsen: On fixe les offres, alors?

M. McDermid: Ma question supplémentaire vise à obtenir des précisions. Le ministre est-il en train de nous dire que le gouvernement fédéral n'a ni officiellement ni officieusement demandé à Canadair de faire une offre pour la fabrication des panneaux de fuselage latéral, des pylônes ou d'autres pièces? N'est-ce pas là un engagement que le gouvernement a pris pour que McDonnell-Douglas obtienne le contrat, un engagement sur lequel le caucus libéral du Québec a insisté?

M. Blais: Le député devrait consulter le député de Victoria au sujet du contrat d'achat du F-18. Ce dernier stipule que seul McDonnell-Douglas peut faire des appels d'offres. C'est la société qui a la responsabilité de l'octroi des contrats de sous-traitance en vertu du contrat principal qu'elle a passé avec le gouvernement du Canada.

* * *

LES PÊCHES

ON DEMANDE D'ACCORDER UNE JOURNÉE DE PÊCHE PAR SEMAINE DANS LE FLEUVE FRASER AUX PÊCHEURS AUX FILETS MAILLANTS

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, je voudrais poser une autre question au ministre des Pêches et des Océans. Il a signalé que ses collaborateurs se réuniraient de nouveau avec les pêcheurs du fleuve Fraser le 22 du mois courant. Je tiens sérieusement à demander au ministre s'il croit que les pêcheurs du fleuve Fraser peuvent attendre jusqu'à cette date pour entendre la réponse que le ministre aurait dû donner plus tôt dans le courant de la journée, à savoir que la zone 29-D sera ouverte et que les pêcheurs au filet maillant se verront accorder un minimum d'une journée de pêche par semaine.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, j'ai eu l'impression que les pêcheurs de cette zone, notamment certains de ceux qui ont assisté à l'entretien que j'ai eu hier avec les délégués syndicaux, n'avaient pas peur d'exprimer leur point de vue.

Ils n'ont pas discuté la date du 22. Ils semblaient tous être d'accord et je me suis laissé dire qu'on s'était mis d'accord sur cette date à la réunion. Je ne comprends donc pas pourquoi le député voudrait que je prenne une décision maintenant, avant la tenue de nouvelles consultations. Je ne vois vraiment pas où elle veut en venir.